

CIRCULAIRE D'ORGANISATION

NM-FBMGEXC 01



La circulaire d'organisation est réalisée par le service départemental à l'intention des équipes et des individuels qualifiés à l'issue des phases de district. Elle précise l'ensemble des éléments relatifs à l'organisation de la compétition et rappelle quelques points essentiels des règlements de l'activité. Elle est téléchargeable en ligne sur www.unss88.org

Union Nationale du Sport Scolaire de l'académie de Nancy – Metz

Championnat départemental

FOOTBALL EXCELLENCE

MINIMES GARCONS

MERCREDI 24 FEVRIER 2016

SYNTHETIQUE SAINT DIE

Madame, Monsieur le Président de l'association sportive,
Chef d'établissement,

Vous voudrez bien prendre connaissance des informations relatives à l'organisation de cette compétition, et transmettre aux enseignants d'EPS et aux élèves concernés nos plus vives félicitations.

L'équipe départementale se joint à moi pour vous souhaiter un bon championnat d'académie.

Matthieu SCHAFFAUSER
SD UNSS 88

INFORMATIONS UTILES :

- **Organisateurs :** Matthieu SCHAFFAUSER SD UNSS 88 06 86 63 50 16

- **Forfaits :** En cas de forfait, vous voudrez bien prévenir dans les meilleurs délais
 - L'organisateur **06 86 63 50 16**
 - Le service départemental **03 29 22 62 83**

INSCRIPTION INTRANET

L'équipe championne départementale de chaque département est qualifiée pour le championnat d'académie (Finale à 4).
L'Inscription en ligne des joueurs, JO et accompagnateurs est **OBLIGATOIRE** sur OPUSS à l'adresse www.unss.org dans le module « compétitions » de niveau « académique ».

Ouverture du serveur : **Mardi 29 décembre 2015**
Fermeture du serveur : **Mardi 12 Janvier 2016 à 13h00**

Suite à votre inscription, vous pouvez si vous le souhaitez imprimer votre feuille d'équipe qui **tiendra lieu de listing de licences**, sauf pour les élèves qui n'ont pas été saisis en ligne (modifications de dernière minute). Vous pouvez inscrire votre JO en ligne même s'il fait partie d'une autre AS de l'académie.

RAPPEL : Ces championnats sont ouverts à tous les Benjamins 3 et Minimes licencié(e)s UNSS à l'**exception des élèves sur liste de haut niveau, des élèves appartenant à un centre de formation, à un pôle Espoir ou à un pôle France, des élèves sous contrat (hors convention).**

ACCUEIL – FORMALITES ADMINISTRATIVES

Lieu : Terrain synthétique – saint dié Halle des Sports

Horaires de l'accueil : Les participants sont accueillis sur place à partir de **12 h 30**

Contrôle des licences :

L'accompagnateur se présente à l'organisateur qui est déjà en possession des licences des inscrits (issues d'OPUSS). Il procède aux éventuelles modifications survenues après fermeture de l'inscription en ligne (ex : absence de dernière minute...) et présente les licences des élèves non inscrits en ligne uniquement. L'organisateur procède alors au **contrôle des licences** (licences numériques acceptées).

En cas d'absence de photo sur une licence, l'élève concerné devra présenter un justificatif d'identité officiel ou non (carte de bus, de cantine, carnet de correspondance...) où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO.

En cas de non présentation de la licence, la règle indiquée page 3 du règlement fédéral s'applique (Art.III.3-28 et suivants) : « Présentation d'une attestation sur l'honneur écrite par l'élève accompagnée de la présentation d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM, sa PHOTO ainsi que sa **DATE DE NAISSANCE** ».

Encadrement extérieur :

Tout encadrant autre qu'un enseignant d'EPS devra présenter son document d'agrément signé par le Président d'AS (document disponible p39 dans le règlement fédéral). A défaut, il ne sera pas autorisé à pénétrer sur l'espace de pratique.



FACEBOOK UNSS : Devenez FAN !

Prenez des photos de vos rencontres et envoyez les meilleurs clichés au Service Régional UNSS. Ils seront mis en ligne sur la page Facebook **UNSS NANCY METZ** !

ORGANISATION GENERALE

Responsable de l'organisation : P-Yves FEGELE Vautrin Lud Saint Dié

Responsables Jeunes Officiels :

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Equipes qualifiées

Etablissement	Nom du responsable	N° de téléphone
Collège PMC NEUFCHATEAU	F.CLAUDEL	
Collège Louis Pasteur RAON L ETAPE	M.GRAND	
Collège Vautrin Lud Saint Dié	PY. FEGELE	
Collège Clémenceau EPINAL	C.DESPRES	06 86 99 04 30

Horaires de la compétition :

Accueil	12 h 30	puis tirage au sort des 1/2 Finales en présence des 4 équipes
1/2 Finale	13 h 15	Equipe A – Equipe B
1/2 Finale	14 h 15	Equipe C – Equipe D
Finale 3^{ème} – 4^{ème}	15 h 15	Perdants des 1/2 Finales
Finale 1^{er} – 2^{ème}	16 h 15	Vainqueurs des 1/2 Finales

Temps de jeu : 2*20 min

Installations : 1 terrain de football synthétiques mis à disposition jusque 17h30

RAPPELS REGLEMENTAIRES – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les règlements complets sont consultables sur le site www.unss.org

« Chaque équipe doit posséder en son sein un Jeune Officiel et ce, quel que soit le niveau de pratique » (Règlement Fédéral p32)

La Commission Régionale UNSS du 10 septembre 2010 a décidé que :

Avant une compétition, l'enseignant devra s'assurer que son JO est bien répertorié comme Jeune Officiel au niveau requis. Si ce n'est pas le cas, il préviendra rapidement, et avant la compétition, le Service Régional UNSS (03 83 18 87 29) s'il s'agit d'une certification académique ou le Service Départemental dont il dépend pour une certification départementale. Dans tous les cas, une équipe se présentant sans JO ou avec un élève n'apparaissant pas dans la liste des JO **ne pourra prétendre à une qualification pour le niveau supérieur.**

Catégories d'âge :

Joueurs nés en 2001 et 2002. Le surclassement des Benjamins 3 nés en 2003 est autorisé sur présentation obligatoire du certificat médical autorisant le surclassement.

Composition des équipes :

18 joueurs maximum sur la feuille de match.
11 joueurs sur le terrain – 7 remplaçants - Pas de mixité
1 Jeune Officiel certifié Départemental minimum.

Règlement général :

Matches de **2 x 20 minutes** avec 1 temps mort possible de 1'30 par équipe et par mi-temps.
L'organisation dispose également de temps mort « technique » si nécessaire.
Les joueurs remplacés peuvent de nouveau prendre part à la rencontre selon le souhait de l'accompagnateur. A chaque changement, l'arbitre rajoutera 30" de temps de jeu.

En cas d'égalité :

Pas de prolongations. On procédera directement à l'épreuve des tirs aux buts (5 par équipe).

Jeunes Officiels :

Chaque équipe propose un Jeune Officiel UNSS certifié Départemental minimum.
Il peut faire partie d'une autre AS.
Jusqu'au niveau académique, et s'il fait partie de l'AS, il peut être joueur, mais la priorité sera donnée à l'arbitrage. S'il devient joueur, **il devra être remplacé par un autre JO de l'équipe certifié départemental.**
Si des arbitres nommés par la Ligue Lorraine de Football sont présents, ils assureront l'arbitrage au centre ; les Jeunes Officiels des équipes assureront quant à eux les fonctions de juges de touche.
Une équipe se présentant sans Jeune Officiel certifié départemental minimum ne pourra prétendre à une qualification au Championnat de France.

PROCLAMATION DES RESULTATS - QUALIFICATIONS - FORFAITS ET REPECHAGES

Protocole

- Dotation médailles et coupes :
Les équipes sur le podium seront récompensées par des médailles.
- Chaque délégation est tenue d'assister au déroulement du protocole et à la remise des prix lorsqu'ils ont lieu (comme aux Championnats de France) sous peine de se voir exclure de cette même compétition l'année suivante (sauf circonstances exceptionnelles).
- Lorsque le protocole est réalisé, un temps doit être réservé aux Jeunes Officiels.

Résultats :

A l'issue de la compétition, l'organisateur informe le service départemental par Mail, téléphone ou Fax le soir même ou le lendemain matin.

Attention : Les résultats d'une compétition ne sont officialisés qu'après vérification **par le service départemental** de l'ensemble des documents relatifs à la compétition, dans un délai maximum de 15 jours. L'organisateur veillera donc à renvoyer rapidement et impérativement ces documents au Service départemental.

Qualifications :

Le service départemental est responsable de la désignation des qualifiés aux compétitions académique. A ce titre, il est seul habilité à délivrer les convocations aux A.S concernées.

L'équipe championne sera directement qualifiée pour le Championnat académique.

CONDITIONS DE PARTICIPATION EN SPORTS COLLECTIFS

→ **Le championnat Excellence est ouvert à toutes les équipes d'AS**

Les établissements qui accueillent des sections sportives Benjamins, Minimes et Cadets garçons et / ou filles sont obligatoirement inscrits en championnat Excellence. Ils font parvenir au Service Régional la liste officielle des élèves inscrits dans la section.

Les établissements qui accueillent des sections sportives Benjamins, Minimes et Cadets garçons et / ou filles et qui n'engagent aucune équipe dans le championnat Excellence ne peuvent pas engager d'équipe dans le championnat par Equipe d'Etablissement dans la même catégorie d'âge et de sexe à partir du niveau Académique inclus. (Dans l'académie Nancy-Metz, cette règle ne s'applique pas pour les AS ayant une section 6^{ème}-5^{ème} uniquement)

Il en est de même pour les établissements qui sont inscrits mais qui ne participent à aucune rencontre.

Les Benjamins inscrits sur les listes des sections sportives ne peuvent pas être surclassés en Equipes d'Etablissement Minimes.

Un élève apparaissant une fois sur une feuille de match excellence ne peut plus jouer en championnat établissement dans l'activité.